

RESERVOIRS METALLIQUES POUR CARBURANTS

Page 1/3

SANS RESTRICTION D'UTILISATION

SOMMAIRE

1. OBJET	1
2. EXPRESSION SUR DOCUMENTS	1
3. PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES	1
4. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES	1
4.1. MATÉRIAUX	2
4.2. PROTECTIONS	2
4.3. ETANCHÉITÉ	2
4.4. BRUITS	2
4.5. DÉSAMORÇAGE	2
4.6. REMPLISSAGE	2
5. ESSAIS SUPPLÉMENTAIRES	2
6. HISTORIQUE ET DOCUMENT CITÉS	3
6.1. HISTORIQUE	3
6.2. DOCUMENTS CITÉS	3
6.3. EQUIVALENT À :	3
6.4. CONFORME À :	3
6.5. MOTS CLEFS	3

1.OBJET

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les spécifications auxquelles doivent satisfaire les réservoirs métalliques pour carburants.

2.EXPRESSION SUR DOCUMENTS

L'application des exigences du présent cahier des charges doit être indiquée sur les documents sous la forme suivante : CDC B22 2610.

3.PRESCRIPTIONS GENERALES

Ces prescriptions sont celles du cahier des charges B20 0110 à l'exception du paragraphe indiqué ci-dessous qui est complété comme suit :

G - CONDITIONS DE LIVRAISON

Les réservoirs sont emballés de façon à éviter toutes déformations, détériorations ou introduction de corps étrangers à l'intérieur. Ils doivent être dans un état de propreté acceptable de façon à permettre leur montage sur véhicule sans nettoyage.

Les procès verbaux d'essais et de contrôles doivent être joints aux lots de pièces pour être transmis aux services effectuant le contrôle à la réception.

4.CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

En plus des exigences définies ci-après, les réservoirs doivent satisfaire aux essais d'endurance et de corrosion sur véhicules.

4.1.MATERIAUX

Les matériaux utilisés pour les réservoirs doivent satisfaire les cahiers des charges des tôles pour emboutissage. Ils peuvent être :

- soit en tôle d'acier prérevêtue,
- soit en tôle d'acier nue.

Suivant les dimensions et les possibilités de réalisation, les épaisseurs de tôles sont les suivantes ; pour les coquilles : 0,6 à 0,9, pour les cloisons 0,6 à 0,7.

4.2.PROTECTIONS

Les réservoirs doivent avoir une tenue à la corrosion acceptable dans des conditions normales d'utilisation ou de stockage.

Les revêtements des réservoirs seront contrôlés selon les méthodes d'essai spécifiques figurant sur les normes propres à chaque revêtement.

Le niveau de protection ne doit jamais être inférieur :

- pour les réservoirs peints, à la catégorie H du cahier des charges B20 1100,
- pour les réservoirs en tôle prérevêtue, suivant normes spécifiques à chaque revêtement.

Pour les essais de tenue à la corrosion les réservoirs doivent être fermés hermétiquement.

La protection interne est assurée par une pulvérisation d'huile en cas d'utilisation de tôle non revêtue.

4.3.ETANCHEITE

Les réservoirs doivent satisfaire la directive CEE en vigueur.

Pour la réception, effectuer un contrôle par immersion du réservoir dans l'eau sous une pression de 0,3 bar.

4.4.BRUIITS

Les bruits provenant du réservoir, notamment les clapotis, seront jugés subjectivement en fonction de la classe du véhicule.

4.5.DESAMORÇAGE

Après remplissage à 10 % de la capacité du réservoir, il ne doit pas y avoir de désamorçage lors d'un virage de 180° avec un rayon de courbure de 250 mètres, à la vitesse de 130 km/h, ou à la vitesse maximale du véhicule si cette vitesse est inférieure à 130 km/h.

4.6.REMPLISSAGE

Pour permettre le remplissage automatique des réservoirs, les pistolets de remplissage les plus couramment utilisés doivent tenir seuls dans la tubulure du réservoir.

Aucun refoulement de carburant n'est admis dans les conditions de remplissage suivantes :

- débit de la pompe 60 l/mn,
- véhicule positionné sur terrain plat : remplissage à la capacité totale du réservoir,
- véhicule positionné en dévers de 17 cm (trottoir par exemple) : remplissage aux 3/4 de la capacité du réservoir.

5.ESSAIS SUPPLEMENTAIRES

Des essais supplémentaires pouvant s'avérer nécessaires, les services techniques habilités du Groupe se réservent le droit de préciser ou de compléter à tout moment ce cahier des charges par des avenants.